

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY - JUIN 2024

N° DES-BTSMGTMN-2024-06-038

Fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur spécialité
Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique session 2024

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de son directeur ;

Vu les articles D. 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 août 2013 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique :

Président : Monsieur Christofer KUHL, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ;

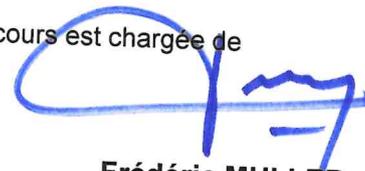
Enseignant-chercheur : Monsieur François LOUF ;

Enseignants : Mesdames Rania MANSOUR, Marinette PEREIRA, Armelle PIEGLE, Diana -Giorgiana BEAUME, Isabelle RAIMBAUD, Caroline VAISSIERE, Odile MORAUX, Elise SIRJEAN et Messieurs Alain BLONDEL, Guillaume BRAUD, Nicolas CHAILLOU, Romeo DI GIORNO, Thomas HAMOT, Philippe LAGERSIE, Jean MISSLIN, Thierry PRUVOT, Fabrice SADOWSKI, Arnaud COSNIER, Christophe CHAUSSALET, Yann EVEN, Jean-Marie NEUMULLER, Jérôme RAGOT, Sébastien VADOT, Didier CAULIEZ ;

Professionnels : Mesdames Pauline BARBIER, Valérie TARTACEDE, Joselyne FOREST et Messieurs Alain HUCK, Cyril LANAN, Frédéric KAPERAN, Dominique TROUILLOU, William HOUVENEGEL, Pascal VANDORSSELAER, Mathias KUULEKER, Laurent ROINTRU, Bertrand JUOMPAN, Jean-Marie LOPEZ, Jean-Pascal MARIAY, Gilles BRAPANT, Brice IZAC, Jocelyn FOREST, Raphael POURIEL, Yann LE CEVILLIER, Thierry BOSSARD, Jean-Michel LANCHANTIN, Alexandre TURCY, Christophe LAUREAU, Romain MICHAUD ;

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 21 juin 2024


Frédéric MULLER